

Edition du "REVEIL DU NORD" 126 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (7^e)

Qualité

La plus forte vente de la région

Directeur: Eug. GUILLAUME

BUREAU ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2 Place de l'Hotel-de-Ville, 2

La grave affaire du ruban rouge

Des précisions qui font ressortir les mensonges de Ruotte

Nous parlons quasi-journellement de ce trafic des décorations dans lequel se trouvent inculpés l'ancien sous-chef de bureau du ministère du Commerce, Ruotte, et un nommé Dumoulin, courtier en publicité.

Voici de nouvelles précisions sur cette grave affaire publiées par un de nos confrères parisiens, lesquelles font encore mieux ressortir les mensonges de Ruotte.

Quand furent distribuées les décorations en question

La lettre de Ruotte, les commentaires dont on l'entoure n'ont pas cessé d'occuper l'opinion. Chacun a sa liste et chacun se dit en mesure de citer par cœur les vingt noms qui figurent sur la lettre aujourd'hui fameuse adressée à M. Bacquart.

Ce mystère, inutilement entretenu, a excité suffisamment les imaginations pour que les bruits les plus fantastiques eussent pu courir.

Pour que, dans sa lettre, Ruotte ait mis en cause tel ou tel ministre, un seul nom a, jusqu'à présent, été jeté dans le débat : celui de M. Daniel-Vincent, qui était ministre du Commerce au moment où parut la promotion des Arts Décoratifs, dans laquelle on peut voir des nominations irrégulières.

Or, parmi les personnages cités par Ruotte, la plupart ont obtenu la Légion d'honneur à un moment où M. Chaumet et même M. Dior assuraient la direction du ministère du Commerce.

En ce qui concerne la promotion des Arts Décoratifs, on a parlé d'une cravate de commandeur accordée à un grand joaillier. Il s'agit, en réalité, d'une cravate dont l'attribution fut décidée en Conseil des ministres, avec l'assentiment et même sur la proposition de M. Painlevé, alors président du Conseil. La croix de commandeur en question fut même accordée par le ministère des Finances à celui du Commerce. Et c'est sans doute à son sujet qu'on annonçait hier un communiqué officiel du l'absence de M. Painlevé, en vacances pour quelques jours, et différé la publication.

Ajoutons qu'au moment de son passage aux affaires, c'est M. Daniel-Vincent lui-même qui a signalé à la Streté générale des manoeuvres suspectes émanant de ses services.

Une lettre de M. Daniel-Vincent

Nous avons demandé à M. Daniel Vincent une déclaration au sujet de l'affaire Ruotte et il a bien voulu nous adresser la lettre que voici :

Monsieur le Directeur, Vous me demandez par votre lettre ce que j'ai à répondre aux attaques répétées de l'organe du Parti communiste, M. Niponze, sera très courte.

Mon passé est permis de mépriser hautement les calomnies dirigées contre moi. Il me suffit de dire que, le premier, dès janvier 1926, j'ai appelé l'attention de la Streté générale sur M. Ruotte. C'est ainsi, que sur mon initiative, une enquête fut ouverte, mais ne donna pas alors de résultats.

Je suis convaincu que mes amis du Nord et même mes adversaires, ont déjà fait justice de ces attaques odieuses et ridicules dont je suis l'objet.

Les pouvoirs actuellement engagés seront, cependant, les initiatives que j'ai prises, pour que les promotions de la Légion d'honneur engageant les responsabilités du ministre du Commerce soient établies avec toutes les garanties nécessaires. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Daniel VINCENT.

La Russie continue de s'adresser à l'industrie allemande

Des contrats très importants viennent d'être conclus entre des groupes allemands et les administrations soviétiques pour l'installation d'un réseau de téléphonie sans fil dans tout le nord de la Russie.

Le gouvernement ukrainien est encore d'autre part, en pourparlers avec des firmes allemandes en vue du renouvellement de son matériel ferroviaire et l'établissement de nouvelles lignes.

C'est également à des maisons allemandes que s'adresse le gouvernement de l'U. R. S. S. pour diverses entreprises minières, ainsi que pour de nombreuses constructions.

Enfin, le Soviet de Léningrad organise actuellement un raid Moscou-Vladivostok en dirigeable. L'engin utilisé sera un Zeppelin dernier modèle, piloté par l'ingénieur Ekkehard, qui réussit, en 1924, la traversée de l'Atlantique. Ce raid servira de prétexte à l'établissement de bases aéronautiques à Léningrad et en Sibirie.

Les travaux seront effectués par la maison Zeppelin.

On envisage d'achat d'un ou de plusieurs appareils par le gouvernement de l'U. R. S. S.

"L'époque des représailles, des violences est finie" annonce M. Mussolini

M. Mussolini vient d'adresser aux préfets une circulaire, disant notamment : « Il faut qu'on sache bien que, quel qu'il advienne ou qu'il m'advienne, l'époque des représailles, des dévastations et des violences est finie et surtout, quel qu'il advienne ou qu'il m'advienne, les préfets devront empêcher par tous les moyens, même la simple ébauche de manifestations contre le siège des représentations étrangères ».

Dimanche vous commencerez à lire dans le Réveil "LE PRIX DU SANG" PAR JULES LERMINA

LES IMPOTS SUR LES REVENUS EN 1927

Bénéfices Agricoles

EXEMPTION : jusqu'à 2.500 francs. TAUX : 3 % de 2.500 à 4.000 francs. 6 % de 4.001 à 8.000 francs. 12 % au-dessus de 8.000 francs.

L'impôt est liquidé sur la valeur locative cadastrale des terres exploitées préalablement majorée de 75 % et multipliée ensuite par les coefficients suivants :

- 2,50 pour les terres affectées à la culture du blé au cours de l'année antérieure à celle de l'imposition (déclaration à faire au contrôleur)
5,00 pour les bois, industriels, pépinières et cultures maraichères ou florales.
3,00 pour les autres cultures.

Un violent incendie dans une remise à Valenciennes

Il aurait été allumé par un ouvrier congédié. Cinq chevaux ont été brûlés. Les dégâts s'élèvent à 200.000 francs

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, un incendie s'est déclaré dans une remise servant d'écurie et appartenant à M. Royer, entrepreneur de transports, 2 et 4, place de l'Hôpital, à Valenciennes.

Ce bâtiment mesurant 14 mètres sur 8 se divise en deux parties ; une dans laquelle se trouvaient six chevaux ; la seconde où étaient remisées deux voitures de paille.

Les pompier mandés par la sirène, se rendirent sur les lieux et, sous les ordres du capitaine Maillard, s'attaquèrent au lieu qui fut vite circonscrit.

Cinq chevaux furent plus ou moins grièvement brûlés ; deux durent être abattus séance tenante ; quant aux autres, le vétérinaire a peu d'espoir de les sauver.

Les innombrables voisins furent préservés. Cette remise était éclairée à l'électricité. M. Royer estime à 200.000 francs les dégâts qui lui sont causés, tant au point de vue bâtiment, bétail, chevaux et paille. Ils sont couverts par une assurance.

Quant à présent, on ignore les causes du sinistre. La police procède à une enquête. Les services de la Streté générale de la municipalité, la gendarmerie et le brigadier d'inspection du 50^e R.C.C.

A la recherche d'un ouvrier congédié

Poursuivant sa enquête sur les causes de cet incendie, la police a appris qu'un sieur Charles Bernier, 77 ans, charretier, qui travaillait pour le compte de M. Royer, avait été congédié mardi matin, parce qu'il n'avait pas travaillé la veille.

Il prenait pension chez M. Louis Walry, hôtelier, place du Marché-aux-Poissons, 3. Bernier régalait son suberge, mardi vers 23 h. 45 ; M. Walry constata qu'il avait le fond de son pantalon complètement déchiré.

Mardi matin, deux autres locataires, M. Flament et Légrand constatèrent qu'on leur avait volé une certaine quantité d'effets ; une somme de 180 francs et des papiers d'identité à Flament et une somme de 140 fr. à Légrand. Bernier avait quitté furtivement sa chambre. Cet individu est activement recherché.

Vainqueurs Y

RIELENS et VERMANDEL, les vainqueurs des six jours cyclistes de Bruxelles.

Le crime du Quesnoy

On recherche toujours l'Italien. La journée d'hier s'est déroulée sans apporter aucun fait nouveau à l'enquête sur le crime du Quesnoy.

M. Droiton, commissaire de la police mobile et le brigadier de gendarmerie Gorgot ont entendu à nouveau Marie-Louise Lenfant, l'amie de l'Italien en fuite. Celle-ci n'a fait que confirmer ses précédentes déclarations.

Comme auparavant, on ne sait donc toujours pas où l'assassin, présumé, a pu passer la nuit d'avant le crime.

En Belgique, la police judiciaire continue ses recherches.

On a toutes raisons de croire que celle-ci n'ont toujours pas abouti. A l'heure où nous écrivons ces lignes, en effet, aucune nouvelle n'est parvenue permettant d'espérer la capture imminente du bandit inopprable.

Grigolato serait encore en Belgique ; on s'est-il réfugié cependant à Mystère. Est-il passé par Mariembourg ? Ce qui est certain, c'est qu'il n'est plus en cette ville. On n'aurait pas manqué, au cas contraire, de l'y prendre !

Est-il encore dans la région si populeuse de Charleroi ? N'a-t-il pas plutôt tenté de gagner par les Ardennes belges, le Luxembourg ou le bassin de Bley-Longwy, où se trouvent tant de ses compatriotes ?

C'est ce que la police belge s'efforce d'établir. Y réussira-t-elle ?

En tout cas, l'enquête sur le drame se trouve forcément ralentie, du fait de l'absence du principal acteur.

A principal acteur.

LA FÊTE DES ROIS

Je suis le Roi de la Table. Mon Peuple n'épargne rien. Si mon Règne est peu durable. Je veux au moins te faire du bien.

Ce quatrain de bon aloi était celui du Roi de la Fête sur ces feuilles illustrées qui se vendent dans les rues autrefois, aux alentours du 6 janvier et dont l'usage avait trait à cette « Fête des Rois », célébrée ce jour-là et qui fut pendant longtemps la plus grande et la plus populaire des fêtes familiales.

Comme tout évolue, le fiasco de cette fête que nos bons aïeux, qui aiment rires et festoyer, célébraient pompeusement, a fait place aujourd'hui, sans toutefois détruire une tradition tant de fois séculaire, à un dimanché d'exubérance gastronomique et bachique.

A l'heure de la table de famille, encore, on s'efforce de tirer les rois. Nos pâtisseries en ce jour, étaient des galettes qui cachent en leur trèfle-pâté, un fève qui fera « roi de la table ».

toiles, importantes portant le titre de « Le Roi Boit ». Nous en avons donné certaines en reproduction les années précédentes et celle que nous donnons aujourd'hui, montrera à nos lecteurs, une fois de plus, comment dans notre Flandre, la fête de l'Épiphanie, d'origine religieuse et devenue fête païenne, était joyeusement célébrée.

La vieille légende qui s'attache à l'origine de ces processions bachiques de la Fête des Rois est charmante et elle explique ainsi pourquoi, au cours du festin donné en son occasion, quand le roi de la table approche de ses lèvres son verre, tous les convives doivent offrir joyeusement : « Le roi boit ! »

Balthazar, Melchior, et Gaspard, les trois rois mages, guidés par l'étoile, s'avancèrent



LE ROI BOIT : « CÉLÈBRE TABLEAU DE JORDAENS

le convive à qui, le sort attribua le quartier qui lui convient, caché. Et si la circons-tance donne lieu encore à une déconvenue de famille ou d'amis, celle-ci n'atteint plus le paroxysme de liesse qu'enflammait nos an-cêtres.

Peu de récits nous sont parvenus de ces agapes de la Fête des Rois, mais Jordans, l'illustre peintre flamand qui s'employa si heureusement à rendre les scènes de la vie de ses contemporains, nous a légué plusieurs

Jusqu'à l'étable de Bethléem que Saint-Joseph leur ouvrirait, pour sauver l'enfant, ils se déconfortaient humblement de leur couronne. L'enfant les admira d'abord, eux richement vêtus et chargés de trésors, mais, peut-être par dédain précoces des richesses humaines, se retourna vers sa mère, lui prit le sein et teta à pleines lèvres.

Alors Gaspard, l'un des trois mages, qui était un exhubérant se prit à rire à ce spectacle et s'écria : « Le roi boit ! » G. G.

DEUX ESPIONS NICOIS RESTENT CONDAMNÉS A 2 ET 3 ANS DE PRISON

La Cour d'appel de Paris vient de rendre son arrêt dans les poursuites pour complicité d'espionnage dirigées contre deux Nicois : Charles Latapie et André Procépe. Ils étaient l'un et l'autre accusés d'avoir, à l'instigation d'un individu dont on ne sait sans doute que le faux nom, Luigi Rebel, fourni à l'Italie des documents sur le service des renseignements de France.

L'onzième chambre correctionnelle les avait, en première instance, condamnés, Latapie, à 3 ans de prison, 5 ans d'interdiction de séjour, et 10 ans d'interdiction des droits civiques ; Procépe, à 2 ans de prison et 200 francs d'amende.

Après plaidoirie de M^{rs} Thaon et Ricotti, députés Alpes-Maritimes, la Cour, présidée par M. Boncnet, a prononcé et simplement confirmé le jugement de la 11^e Chambre correctionnelle.

EN QUATRIÈME PAGE. — Notre Chronique illustrée : A Travers le Monde

Le "Westminster-Bridge" de Paris



Ce magnifique ouvrage d'art, réplique du pont de Westminster, à Londres, se trouve aux Portes de Paris et relie Vitry à Malo-les-Bains. On en termine actuellement le tablier et il sera livré sous peu à la circulation.

Le SURHOMME qui ne vieillit pas à la recherche de la jeunesse éternelle

M. GEORGIA KNAPP



est né le 25 avril 1865. Il a donc 62 ans et cependant, à le voir ici, dans son laboratoire, il en paraît à peine 50.

M. Knapp n'est ni fakir ni magicien mais il a acquis un savoir théorique immense qui va de l'architecture à la biologie en passant par la médecine, la chirurgie, le dessin, le chant, etc. Il est à la recherche de cellules de remplacement qui donneraient à l'homme la jeunesse éternelle et les résultats qu'il a obtenus sur lui-même sont fort appréciables.

LA MORT MYSTÉRIEUSE D'UN CHEF DE BUREAU D'UN MINISTÈRE

Un drame, dont les circonstances sont assez singulières, a été découvert, rue Vanau, à Paris.

Un numéro 52 de cette rue habitait M. de la Chapelle, 51 ans, chef de bureau au ministère de l'Agriculture. M. de la Chapelle était marié et père de trois enfants. Dans sa vie, il avait accompli de nombreuses œuvres de bienfaisance.

Il recevait de nombreux jeunes gens. Mais, fait qui de l'air de passé, il n'avait jamais aperçu depuis le début de l'année, son fils aîné, Hier, un membre de sa famille sonna à sa porte et ne reçut aucune réponse.

Justement inquiet, le visiteur prévint la concierge, celle-ci monta à son tour. Ses appels furent vains. On requit alors un serrurier. La porte ouverte, un spectacle étrange s'offrit aux yeux de ceux qui pénétrèrent dans l'appartement.

M. de la Chapelle, affublé de sous-vestements de femme, était pendu devant sa glace et les mains étaient liées.

Crime ou suicide ? Les premières constatations faites semblent écarter, pour le moment, l'hypothèse du crime.

Cependant, l'enquête n'est pas encore terminée. Le commissaire de police se désintéressant après dix heures du soir de ce qui a pu se passer dans son quartier.

EN LISÉ Y

L'aide du capitaine anglais Campbell, avec laquelle il s'est enfilé dans les gabiers de faire du 300 à l'heure.



On tenta de provoquer une catastrophe près de Carvin

Le 2 janvier, entre 17 et 20 heures, des individus, vraisemblablement mal intentionnés, ont arraché un poteau indicateur, consistant en un rail en fer, du poids de 180 kilos et l'ont couché sur la voie.

Au passage du train (voyageurs), venant d'Hérin et arrivant en gare de Carvin à 20 h., la locomotive a heurté cet obstacle qui a été retiré par le chassis-pierres. La locomotive a subi quelques avaries de choc, mais on n'a heureusement pas à déplorer d'accident plus grave.

Une enquête est ouverte par la police afin de découvrir les auteurs de ce méfait. En cette circonstance, toute personne susceptible de fournir des renseignements, est priée de se présenter au commissariat de police de Carvin, où elle assurée de la plus grande discrétion. Les auteurs de pareils méfaits ne doivent pas rester impunis. Cet acte de sabotage a été commis en plein champ, au passage, à niveau n° 113, entre le pont de Courrières et Eplon.

Des ordres sévères ont été donnés aux divers services de police des chemins de fer de la gare, de la police locale et des mines, pour verbaliser contre toute personne qui viendrait troubler dans l'exploitation d'un chemin de fer ou franchissant les voies hors des basses ornières et net, etc.

Terribles accidents dans la région

La fin horrible d'un ouvrier des Acieries de France à Isbergues

L'autre soir, vers 7 h. 30, un accident qui aurait pu avoir les suites les plus graves et faire plusieurs victimes, est survenu à l'acier des Hauts-Fourneaux des Acieries de France à Isbergues. Le chef fondeur, Haack Achille, 48 ans, était occupé avec quelques ouvriers-fondeurs à percer le trou de coulée du Haut-Fourneau n° 5, quand sous la pression des gaz amoncelés, une paroi en maçonnerie céda, provoquant un coup de gaz en même temps qu'un énorme dépoulement d'air, tandis que la fonte en fusion s'échappait. Atteint par la violence de l'explosion et projeté contre une poche servant au transport du laitier, l'infortuné chef fondeur fut tué sur le coup. Son corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes.

Parmi les ouvriers fondeurs plus ou moins grièvement atteints, Gasquière Emile, 24 ans, fondeur à Isbergues, a des brûlures multiples et profondes à la face.

Haack Achille était domicilié à Isbergues, 21, Grande Corons ; il laisse une veuve et trois enfants. Cet accident a jeté la consternation dans la laborieuse population d'Isbergues.

Une chute de plus de 200 mètres aux mines de Liévin

Un pénible accident est survenu, vers 19 h. 30, à la fosse n° 1 des mines de Liévin ; l'ouvrier d'abouts Vanden Hynde Gustave, âgé de 29 ans, originaire d'Anvers, était occupé à démaçonner à l'étage 33, lorsque par suite d'une fautive manoeuvre, il fut précipité au fond du puits, faisant une chute de plus de 200 mètres. Les secours s'organisèrent aussitôt, et lorsque le corps du malheureux mineur fut remonté à jour, le docteur Vasseur qui l'examina, constata une fracture du crâne, une compression des organes abdominaux, la fracture de quatre membres et une déchirure du péritoine. Vanden Hynde était marié et père de quatre enfants.

Le délégué mineur Charles Druart, prévenu de suite se rendit immédiatement sur les lieux de l'accident pour procéder à une enquête.

En tombant un ouvrier monteur s'est fracturé le crâne à Lourches

M. Dury Emile, âgé de 36 ans, demeurant à Neuville-sur-Becourt, était occupé à la réparation d'une tuyauterie à la SERVA, à Lourches, quand par suite d'un faux mouvement, il fit une chute d'une certaine hauteur et tomba, tête première. Un docteur, mandé immédiatement, a constaté une fracture du crâne.

Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital de Valenciennes. Son état inspire de vives inquiétudes.

Une femme écrasée par un train à Tournai

Un terrible accident dû à l'imprudence de la victime, a été produit dans la soirée de mardi au quartier de la douane et de la Fosse aux Toul, à Tournai.

Le train vicinal Tournai-Tuffieux qui quitte la frontière à 17 h. 45, est spécialement réservé aux ouvriers-belges travaillant en France. Ce train quitte vers 17 h. 30 des groupes d'ouvriers attendant chaque soir, que le train ait fait l'aiguillage, pour prendre place dans l'une des voitures.

Cette nuit, une femme d'origine belge, âgée de 21 ans, mère de deux enfants de 2 ans et de 9 mois, demeurant à Tournai, rue de la Chapelle, n° 10, s'est précipitée sur le train, après dix heures du soir de ce qui a pu se passer dans son quartier.

Aux cris poussés par de nombreuses personnes, on se porta aussitôt au secours de l'infortunée.

Mais hélas la pauvre femme avait été sectionnée par les roues du lourd véhicule, la mort avait été instantanée. Le docteur Viot, mandé aussitôt ne put que constater le décès.

La gendarmerie de Lanoy prévenue, a ouvert immédiatement une enquête, le résultat de celle-ci que Mme Dubart a été victime de son imprudence.

LE REPOS DE M. BRIAND

M. Aristide Briand, qui était arrivé mardi en auto à Marseille, où il était descendu sous le nom de M. Bayer, négociant, est reparti hier matin, se rendant à Lze-Menu, village de 600 habitants, complètement isolé entre les pins, à quelques kilomètres, entre Nice et la Turbie, dans une propriété mise à sa disposition par M. Poincaré. Il y restera dix jours.

MORT DE FROID A MONTIGNY-EN-GOHELLE

Le nommé Nejedly Antoine, 21 ans, suédois-tchécoslovaque, que son état de santé rendait impropre à tout travail, couchait depuis plusieurs jours au pied des meules de la cité de la Plaine, route d'Harnes, à Montigny-en-Gohelle.

Lundi matin, Mme veuve Guilbert trouva ce malheureux au pied d'une de ses meules ; il ne donnait plus signe de vie. Elle se hâta d'en informer M. Chopin, maire, qui prévint aussitôt la gendarmerie de Billy-Montigny et requit en même temps M. le docteur Hour qui conclut à la mort occasionnée par une congestion due au froid.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

TIENT-ON L'UN DES AUTEURS DE L'HORRIBLE CRIME DE BOHAIN ?

L'un des deux complices du crime de Bohain, celui qui est sous les verrous à Saint-Quentin, le nommé Hernoux, a été interrogé par M. Couteaux, juge d'instruction.

Il a nié effrontément être l'un des assassins de la vieille buraliste. Confronté avec Mme Salomez, propriétaire de l'hôtel où les deux bandits de Marete étaient descendus le dimanche avant le crime, Hernoux a été formellement reconnu par celle-ci comme étant l'un des deux clients servis par elle.

En outre, le signalement d'Hernoux correspond au signalement donné par plusieurs habitants de Bohain comme étant celui qui le soir de drame leur avait versé 9 heures 30, demandé l'adresse d'un dancing.

Hernoux persiste-t-il toujours dans ses dénégations ?

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre, nuageux avec pluie intermittente, vent du secteur nord-est à 10 mètres.